



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIIN Cédric - Mme HUART Sonia -

Procurations : M.RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M.VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 45

Date d'affichage : le 30 juin 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre : 1

Absentions :

CT/PR

22/06/2021

DECHETS MENAGERS

Validation d'un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilables

Vu les statuts de la Communauté de Communes précisant la compétence « gestion des déchets » uniquement pour les déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération du 21 novembre 2018 concernant l'approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilables

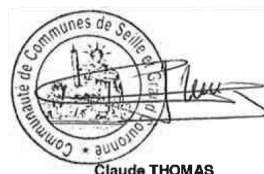
Vu l'avis du Groupe de travail « Règlements du service déchet » de la Communauté de Communes

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle que le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilables définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire communautaire et s'adresse à l'ensemble des usagers ménages et non ménages (activités professionnelles, administrations et associations) qui utilisent le service de collecte et d'élimination des déchets. Le nouveau règlement modifie en particulier les éléments suivants :

- La définition des emballages recyclables modifiée par le passage aux extensions de consignes de tri
- La mise en place d'une collecte d'encombrants sur appel
- La mise à jour des conditions d'accès aux déchèteries

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 44 pour – 1 contre :

- **Valide** les modifications au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés énumérées ci-dessous :
 - La définition des emballages recyclables modifiée par le passage aux extensions de consignes de tri
 - La mise en place d'une collecte d'encombrants sur appel
 - La mise à jour des conditions d'accès aux déchèteries
- **Autorise** le Président à signer ce règlement et à veiller à son application.



CLAUDE THOMAS
2021.06.29 20:15:08 +0200
Ref:20210629_172002_1-1-O
Signature numérique
le Président